



Conservatoire
à rayonnement régional
musique danse théâtre
Toulouse

Règlement des études Musique Piano Complémentaire

Conservatoire de Toulouse

■ Piano complémentaire

A) ADMISSION :

- Élèves de la Maîtrise :

Enseignement obligatoire pour les élèves maîtrisiens horaires aménagés de la 6^{ème} à la 3^{ème} qui ne sont pas inscrits dans un cursus instrumental.

- Élèves des classes de direction d'orchestre ou de direction de chœur :

Enseignement obligatoire pour les élèves inscrits en classes de direction de chœur et/ou d'orchestre.

Une équivalence permettant d'être exempté de cet enseignement pourra être donnée après évaluation.

Cette évaluation se déroulera au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

- Élèves des classes instrumentales ou du cycle spécialisé de formation musicale :

Après affectation des élèves qui ont obligation de suivre cet enseignement, les places vacantes sont attribuées aux élèves qui en font la demande, selon l'ordre de priorité suivant :

- Élève en CPES ou cycle spécialisé de formation musicale
- Élève en 3^{ème} cycle renforcé en instrument
- Élève en 3^{ème} cycle Fin d'études en instrument.

B) CURSUS:

- Temps de cours hebdomadaire : 0h30
- Durée des études : de 1 à 3 ans
ou
de la 6^{ème} à la 3^{ème} pour les maîtrisiens .

C) CONTRÔLES ET EXAMEN:

- Pendant la durée du cursus, les élèves sont soumis au contrôle continu.
- pour les élèves maîtrisiens le passage de l'examen est obligatoire en fin de classe de 3^{ème} .
- pour les autres élèves l'examen est
 - possible en fin de 1^{ère} et 2^{ème} année
 - obligatoire en fin de 3^{ème} année

Examen terminal

Nature de l'épreuve	Temps de préparation
Déchiffrage	2 fois la durée de l'épreuve
Accompagnement d'une pièce instrumentale ou vocale choisie par le professeur	6 semaines
Harmonisation d'une mélodie	1 semaine
Interprétation d'une pièce travaillée avec le professeur au cours de l'année scolaire	

D) RÉCOMPENSES :

Certificat piano complémentaire

Mention Très bien
Mention Bien
Mention Assez bien

Un certificat obtenu avec la mention TB ou B met fin aux études de piano complémentaire.

Un certificat obtenu avec la mention AB peut donner accès à une année supplémentaire, dans la limite de la durée maximale du cursus.